



**AÉROPORTS DE PARIS**

*Le monde entier est notre invité*

Paris, le 21 janvier 2014

## Rémunération d'un dirigeant mandataire social

Conformément aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, auquel le conseil d'administration de la société a choisi de se référer, Aéroports de Paris rend publics les éléments de rémunération de Monsieur Patrick JEANTET, Directeur général délégué depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Cette rémunération a été arrêtée par le conseil d'administration et approuvée par le Ministre chargé de l'économie dans le cadre de l'article 3 du décret n°53-707 du 9 août 1953 modifié.

### Rémunération 2014 du Directeur général délégué

La rémunération du Directeur général délégué est ainsi fixée :

- une rémunération brute annuelle fixe de 330 000 euros
- une part variable complémentaire brute annuelle d'un montant maximal de 100 000 euros selon le résultat des objectifs de performance qui seront fixés lors d'une prochaine séance du Conseil d'administration.

Aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions n'a été mis en place par la société au profit de son Directeur général délégué.

Le Directeur général délégué ne bénéficie pas d'un régime de retraite supplémentaire.

### Indemnité en cas de départ du Directeur général délégué

Une indemnité en cas de départ par suite d'une révocation ou d'un non-renouvellement intervenant au terme du mandat du Président – directeur général de la société en juillet 2014 et lié à un changement de stratégie ou à un changement de contrôle serait versée, à l'exception des cas où ce départ serait fondé sur une faute lourde ou grave. Elle serait au maximum égale à 18 mois de rémunération moyenne, fixe et variable, et des conditions de performance seront fixées par le conseil d'administration dans une réunion ultérieure. Aucune indemnité ne serait due dans le cas où le taux d'atteinte de ces conditions de performance serait inférieur à 80%.

---

[www.aeroportsdeparis.fr](http://www.aeroportsdeparis.fr)

**Contact presse** : Elise Hermant + 33 1 43 35 70 70 - **Relations Investisseurs** : Vincent Bouchery + 33 1 43 35 70 58 – [invest@adp.fr](mailto:invest@adp.fr)

Aéroports de Paris construit, aménage et exploite des plates-formes aéroportuaires parmi lesquelles Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget. En 2012, Aéroports de Paris a accueilli près de 89 millions de passagers sur Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly, 2,3 millions de tonnes de fret et de courrier, et 40 millions de passagers au travers d'aéroports gérés à l'étranger.

Bénéficiant d'une situation géographique exceptionnelle et d'une forte zone de chalandise, le Groupe poursuit une stratégie de développement de ses capacités d'accueil et d'amélioration de sa qualité de services et entend développer les commerces et l'immobilier. En 2012, le chiffre d'affaires du Groupe s'est élevé à 2 640 millions d'euros et le résultat net à 341 millions d'euros.

Siège social : 291, boulevard Raspail, 75014 PARIS. Société anonyme au capital de 296 881 806 euros. 552 016 628 RCS Paris.

---